

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 09 Décembre 2021

Présidence : Alain BERTHELOT

Présents : Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Jean-Luc BOUVERAT, Etienne RIPPERT, Jean-Paul LASSAGNE, Bernard CAZEAUX,

Excusé (s) : M. Benjamin STORCK

Mairie à CDTIS.

Mairie d'Aubignan demande Avis préalable éclairage dans le cadre du FAFA

Club à CDTIS

FAC Chateaufrenard : appellation des stades Louis Porro – pris note

CDTIS à Mairie

Mairie d'Avignon - visite contrôle éclairage stade Manen de Montfavet.

Mairie d'Avignon - visite contrôle éclairage stade Léon Dulcy

Projets de visite renouvellement de classement

Mairie de Graveson – stade de la Roulade 2 annexe jeudi 16 décembre 2021.

Mairie de Villeneuve – stade colline des mourgues mardi 21 décembre 2021

CDTIS à CRTIS

Envoi dossiers de classement éclairage

Lapalud - stade Elio Ceppini

Vedène - stade La banastière 1

Envoi dossier de classement terrain du stade municipal de Bonnieux

.....
Président
Alain BERTHELOT

.....
Secrétaire de séance
Etienne RIPPERT